



Tél : 05 57 92 57 95 ou 57 97
e-mail : sia.supaip@aviation-civile.gouv.fr
Internet : www.sia.aviation-civile.gouv.fr

SUP AIP AIRAC RUN 002/18

Date AIRAC : 08 NOV
Date de publication : 27 SEP

Objet : Restrictions d'utilisation de l'aérodrome de Saint-Pierre Pierrefonds FMEP cause travaux de mise aux

normes à l'extrémité de la piste 33

En vigueur : Du 08 novembre 2018 au 02 janvier 2019

Ce SUP AIP AIRAC annule et remplace le SUP AIP AIRAC RUN 001/18 (à compter du 08 novembre 2018).

Préambule:

Des travaux de mise en conformité des infrastructures, du balisage de piste et les créations de RESA (Runway End Safety Area), de 90 m à chaque extrémité, sont menés depuis le mois d'août 2018 en deux phases principales.

Description:

L'ensemble des travaux s'étale sur une durée de 5 mois environ, à compter du 18 août 2018.

Les travaux sont réalisés en deux phases :

- Phase A: Travaux au seuil de la piste 15
- Phase B : Travaux au seuil de la piste 33

Une partie des travaux sera également réalisée sur l'ensemble de la piste en dehors des horaires d'exploitation de l'aérodrome.

Chacune de ces phases sera activée par NOTAM en précisant les dates et horaires de début et de fin de phase (toutes les dates données dans ce SUP AIP sont données à titre indicatif et seront confirmées par NOTAM).

Ce SUP AIP a pour objet de décrire la phase B (travaux au seuil 33). Pendant la phase B, les informations contenues dans ce SUP AIP annulent et remplacent les informations contenues sur la carte d'aérodrome « AD 2 FMEP ADC 01 » de l'AIP RUN du cycle 12/18 AIRAC en vigueur le 08 NOV 2018.

Dispositions générales :

Un balisage diurne et nocturne des zones neutralisées sera mis en place, adapté et approuvé par la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSAC).

Page 1/3

SUP AIP AIRAC RUN N° 002/18

PHASE B DU 07 NOVEMBRE 2018, 0300 UTC AU 02 JANVIER 2019, 0259 UTC

Suite à la validation des travaux de la phase A, le nouveau seuil 15 est mis en service dans sa configuration « runway starter extension ». A la fin de la phase B, de nouvelles coordonnées permanentes seront publiées pour le seuil de la piste 33.

Modification définitive des coordonnées du seuil 15 :

DTHR 15 coordonnées : 21°18'48.26" S - 055°24'53.41" E

DTHR 15 ALT: 60 ft

Lors de la phase B, la zone de travaux sera localisée au niveau du seuil actuel de la piste 33, voir ANNEXE.

Impacts et restrictions sur infrastructures maintenues en exploitation :

- Présence d'engins de chantier et travaux en cours au niveau du seuil de la piste 33, de jour comme de nuit (engins et zones travaux balisés de jour et de nuit conformément à la réglementation) ;
- Fermeture d'une portion de piste de 340 mètres depuis le seuil de la piste 33 ;
- Décalage temporaire du seuil de piste 33 et de la fin de piste 15 ;
- Retournement des aéronefs sur la largeur de piste (mise en place d'un balisage diurne associé à la manœuvre) au niveau du seuil décalé
- mise en place d'un PAPI temporaire associé au seuil décalé de la piste 33 (voir ANNEXE)

Distances déclarées disponibles durant la phase B :

QFU	15	33
TODA (m)	1850	1910
TORA (m)	1850	1760
ASDA (m)	1850	1760
LDA (m)	1760	1760

Infrastructures rendues indisponibles:

Taxiway Alpha fermé (activité militaire réalisée sur l'aire de stationnement Bravo).

Modification temporaire des coordonnées du seuil 33 :

DTHR 33 coordonnées : 21°19'24.22" S - 055°25'40.86" E

DTHR 33 ALT: 44 FT

ANNEXE / APPENDIX

